

Logiques paysannes du développement des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Tienkoikro: sécurisation économique ou sécurisation foncière ?

Kouadio Kouassi Kan Adolphe and Koffi Fêtê Ernest

Chercheur au CRD, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
Enseignant-chercheur, Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire

Received 15 Sept 2017, Accepted 20 Nov 2017, Available online 24 Nov 2017, Vol.5 (Nov/Dec 2017 issue)

Resume

La Côte d'Ivoire dont l'économie repose encore sur l'agriculture est aujourd'hui confrontée à la raréfaction des terres arables. De la sorte, la protection des réserves foncières pour les générations futures est devenue l'un des soucis majeurs des paysans. Le marquage des terres par l'extension des plantations pérennes s'est avérée comme la stratégie de conquête des terres familiales. A l'enjeu de sécurisation économique, vient de s'ajouter donc celui de la sécurisation foncière. L'étude se propose de comprendre les logiques qui guident réellement les paysans dans la pratique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Tienkoikro. Il s'agit d'une étude qualitative et quantitative réalisée dans les villages d'Assuamakro et de N'guessanbrindoukro. Selon l'étude les objectifs des paysans en réalisant des champs vont au de-là de la sécurité alimentaire et économique : il est plus question d'enjeux fonciers.

Mots-clés : Logique Paysanne, Marquage De Terre, Culture Pérenne, Terre Arable.

Abstract

Côte d'Ivoire, whose economy is still based on agriculture, is facing the scarcity of arable land. In this way, the protection of land reserves for future generations has become one of the major concerns of the peasants. Land marking through the extension of perennial plantations has proven to be the strategy of conquering family land. In addition to the challenge of economic security, land security has been added. The study proposes to understand the logic that really guides the farmers in the practice of perennial crops in the sub-prefecture of Tienkoikro. This is a qualitative and quantitative study carried out in the villages of Assuamakro and N'guessanbrindoukro.

Keywords: Peasant Logic, Marking of Earth, Perennial Culture, Arable Land.

Introduction

Indépendante depuis 1960, la Côte d'Ivoire a hérité de cultures industrielles qui permettent aux paysans de subvenir aux besoins fondamentaux des ménages. Mais, sous l'effet conjugué de la croissance démographique et du développement des cultures pérennes, le monde rural ivoirien fait face aujourd'hui à la raréfaction des terres arables (Kouadio et Essan, 2012). De ce fait, les campagnes sont le théâtre de conflits fonciers à cause de l'absence de règles univoques définissant *a priori* les droits de chacun (Lavigne, 2001). Ainsi les négociations, contestations, manœuvres et manipulations sont les éléments clés dans les stratégies des acteurs pour défendre ou améliorer leur position d'obtenir ou

maintenir des droits. Aussi, les paysans accordent-ils la priorité à la culture extensive (quand il existe encore des terres relativement disponibles) au lieu de la culture intensive prônée par la recherche agronomique (Olivier De Sardan, 1990 ; Kouadio, 2014).

Dans la région de Koun-Fao, cette pratique consiste à réaliser de grands champs d'ignames dans la mesure du possible sans tenir compte de la force de travail disponible, ni de la capacité d'achat des intrants pour augmenter le rendement. Dans cette logique, lors des aménagements, les paysans développent des cultures de rente (cacaoyers, caféiers, anacardiés) sur toute la surface exploitée. Si cette attitude semble répondre au souci de réaliser de nouvelles plantations et accroître la production, force est de constater que ces exploitations sont généralement abandonnées et envahies par la broussaille, faute d'entretien (Kouadio, 2014). A la longue, ces exploitations abandonnées deviennent des

*Corresponding author's ORCID ID: 0000-0001-9632-2327

DOI: <https://doi.org/10.14741/ijmcr/v.5.6.15>

jachères marquées par endroits de vieux cacaoyers, de caféiers ou d'anacardiens. Bien que ces cultures ne soient plus exploitables, elles jouent encore un rôle essentiel pour celui qui les a plantées. Ces plantes existent en effet à leur nom et marquent ainsi les jachères (étude exploratoire, 2015). De ce fait, le marquage de terre par des cultures pérennes est quasiment entré dans les mœurs des paysans de Tienkoikro.

Face à cette attitude paysanne, il importe de s'interroger sur les motivations qui orientent réellement la pratique des cultures pérennes dans cette sous-préfecture. S'agit-il d'une recherche de sécurité économique ou plutôt d'une conquête des terres familiales ? En d'autres termes, quels sont les enjeux socioéconomiques dans la réalisation d'une exploitation pérenne ? Enfin, quelles sont les stratégies de conquête, de reconquête et de sécurisation des propriétés foncières entre villages, familles et au sein même de la famille ? L'objectif assigné donc à cette étude est de saisir la logique qui guide la pratique paysanne des cultures de rente dans le département de Koun-Fao.

Méthode

La présente étude se déroule dans le département de Koun-Fao, à l'est de la Côte d'Ivoire, précisément dans les villages d'Assuamakro et de N'guessanbrindoukro (sous-préfecture de Tienkoikro). Ils sont respectivement distants de 5 km et de 6 km de la frontière du Ghana, de 4,5 km et de 20 km de Tienkoikro la sous-préfecture. Leurs populations sont estimées à 5000 et 6000 âmes. La population est constituée, en plus des autochtones, des allogènes Abron et Koulango et des Ghanéens, des Burkinabés et Togolais, tous agriculteurs. Ces peuples venus d'ailleurs, en augmentant la population paysanne, vont peser sur les questions foncières.

La présente porte sur les paysans des villages d'Assuamakro et de N'guessanbrindoukro travaillant pour leur propre compte (indépendants de leur parents ou d'un tuteur), au moins 5 ans d'ancienneté dans l'activité champêtre.

Sont exclus du champ sociologique, les paysans ayant moins de 05 ans d'ancienneté dans l'agriculture, et ceux vivant sous tutelle.

Tenant compte des critères d'ancienneté et d'indépendance, 423 paysans (tout sexe confondu) ont été interrogés

La démarche a ainsi consisté à sillonner les différents quartiers des villages à travers le porte-à-porte, en quête des individus répondant aux critères de sélection.

Les questionnaires ont été renseignés d'Avril 2015 à septembre 2015. L'échantillon se répartit comme suit : 235 enquêtés de sexe masculin contre 183 de sexe féminin. En plus des questionnaires, 25 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les notables, les tenants de l'arbre à palabre, et les chefs de lignage en vue d'approfondir les informations recueillies par questionnaire.

L'organisation, le traitement et l'analyse des informations collectées se sont appuyés sur un modèle

d'exploration du langage autour des thèmes taille des exploitations agricoles, entretien des plantations, objectifs recherchés par les paysans en réalisant leur champ, causes de l'abandon des champs plantés en cultures pérennes, les stratégies de sécurisation du foncier.

Résultats

Sécurisation alimentaire et économique

Tableau 1: Taille des champs de vivriers plantés de cultures pérennes (5 dernières années)

Taille des exploitations par paysans	Effectif	Pourcentage
Environ 1 ha	00	00
5 ha	43	10,16
6- 10ha	106	25,05
11 - 15 ha	171	40,42
16 et plus	103	24,34

Source : notre étude, Avril-septembre 2015

Afin d'assurer la sécurité alimentaire et le bien-être socioéconomique, tous les paysans (exception faite aux malades chroniques) font chaque année des champs de vivriers. Les principales cultures de ces champs sont l'igname, le manioc, le maïs, la banane plantain, associées dans la plupart des cas à d'autres comme le taro, les légumes, et l'une des plantes pérennes suivantes : le cacaoyer, le caféier, l'anacardier. Créant chaque année un nouveau champ de vivriers associés à une culture pérenne, le paysan agrandit de façon continue son aire d'exploitation ou ses terres aménagées.

Le tableau ci-dessus nous présente la taille de ces champs sur une période de cinq ans. On note que 0% de répondant ont moins d'un ha ; 10,16% de répondants ont entre 1 et 5 ha de champ exploité, 25,5% ont entre 6 ha et 10 ha, 40,42% ont réalisé entre 11 et 15 ha, 24,34% disposent de plus de 16 ha. On note que près de 90% des paysans aménagent des champs de plus de 5 ha avec un pic de 40,42% au niveau des paysans ayant entre 11 et 15 ha d'exploitation.

Tableau 2 : Taille des exploitations des cultures pérennes

Taille des exploitations par paysans	Effectif	Pourcentage
Environ 1 ha	143	33,80
1- 5ha	198	46,80
6 - 10 ha	79	18,67
11 - 15 ha	03	0,70
16 ha et plus	00	00

Source: notre étude, Avril-septembre 2015

A la différence du tableau précédant qui présente l'ensemble des aires ou les répondants ont réalisé des champs, le présent tableau nous parle des plantations de cultures pérennes régulièrement entretenues sur les cinq dernières années. On note 33,80% de répondants dont les plantations de cultures pérennes sont d'environ 1 ha,

46,80% ont entre 1 et 5 ha ; 18,67% ont entre 06 et 10 ha ; 0,7% ont entre 11 et 15 ha et 00% pour les réalisations de plus de 16 ha. On retient ici que la plupart des répondants ont des plantations d'une superficie comprise entre 0 et 5 ha soit 80,60% des répondants. Aussi, rares sont les paysans disposant d'exploitation de plus de 10 ha (0,7%).

On note que les paysans font de grands champs, qu'ils plantent par la suite, mais transforment peu en plantation. En d'autres termes, la plupart des champs plantés, sont abandonnés, envahis par la broussaille, devenant ainsi des jachères.

Causes de l'abandon des champs plantées en cultures pérennes

NB : plusieurs réponses sont possibles.

Tableau 3 : Abandon des champs dans la broussaille

Causes	Effectif	Pourcentage
Main d'œuvre insuffisante	266	62,88
Difficulté financière	189	44,68
Débordé par les travaux champêtres	174	41,13
En vue de reprendre plus-tard (politique de sécurisation foncière)	293	69,26

Source: notre étude, Avril-septembre 2015

Au cours du processus de réalisation des plantations de cultures pérennes, certaines portions sont souvent abandonnées, non entretenues pour diverses raisons. C'est de ces raisons dont parle le présent tableau. A ce propos une première raison soutenue par 62,88% des répondants est que l'abandon des plantations dans la broussaille est lié à l'insuffisance de la main-d'œuvre ; la seconde raison soutenue par 44,68% des répondants est en rapport avec les difficultés financières, la troisième raison évoquée par 41,13% des répondants c'est le débordement par les travaux champêtre ; enfin la dernière raison selon 69,26% des répondants, c'est une politique de marquage des terres, en vue de reprendre plus tard. On retient ici que même si toutes les raisons évoquées sont soutenues par une forte proportion des répondants (plus de 44%), cependant le marquage des terres s'affiche comme la raison dominante avec un pourcentage de 69,26%.

Objectifs recherchés par les paysans en réalisant leur champ

Nb : plusieurs réponses sont possibles

Tableau 4 : Objectifs des paysans

Objectifs recherchés	Réponses			
	Oui	Pourcentage	Non	Pourcentage
Sécurité alimentaire	423	100	00	00

Autonomie financière	423	100	00	00
Avoir des réserves foncières pour les générations futures	423	100	00	00
Mettre des marques sur les terres	386	91,25	37	08,74

Source : notre étude, Avril-septembre 2015

Le présent tableau nous présente les différents objectifs poursuivis par les paysans en réalisant un champ quelconque. On note 4 raisons, mais les raisons dominantes sont la sécurité alimentaire (100%), l'autonomie financière 100%), la recherche des réserves foncières pour les générations futures (100%) et le marquage des terres. Cette dernière raison est citée par 91,25% des répondants. On note ici que les paysans poursuivent plusieurs objectifs.

Les stratégies de sécurisation du foncier

Tableau 5 : De la sécurisation des terres

NB : plusieurs réponses sont possibles

Actes de sécurisation foncière	Effectif	Pourcentage
Plantation de cultures pérennes dans les champs	267	63,12
Fréquentation régulière des jachères	275	65,01
Mise en valeur des jachères	247	58,39
Limitation par des arbres fruitiers	163	38,53
Etablissement d'un titre foncier	00	00

Source: notre étude, Avril-septembre 2015

La sécurisation des limites des plantations constitue un souci pour les paysans. Pour ce faire plusieurs stratégies sont pratiquées par les paysans. En effet selon l'étude, pour 63,12% des répondants, la plantation des cultures pérennes (café, cacao, anacardier...) constitue une garantie de disposer toujours de son champ. La seconde stratégie en vogue est la fréquentation régulière des propriétés foncières ; celle-ci est utilisée par 65,01% des répondants ; on note également, au titre des stratégies de conservation et de protection des terres, la mise en valeur des jachères. Cela est soutenu par 58,39% des répondants. La dernière stratégie utilisée par les paysans est la limitation des champs par des arbres fruitiers (orangers, citronniers, manguiers...) ; elle est utilisée par 38,53% des répondants. Au titre du titre foncier, il convient de dire que les paysans ne l'ont pas encore adopté, comme l'exprime le pourcentage nul (0%). On retient de ce tableau que les stratégies les plus utilisées par les paysans interrogés dans le cadre de cette étude sont l'occupation du terrain par les cultures pérennes, la fréquentation régulière des jachères et leur mise en valeur (voir pourcentage). Les tableaux no1 (où près de 90% des paysans ont créé des champs de plus de 05 ha plantés en culture pérenne en 05 ans) et no2 de l'étude (où plus de 80% des paysans ont des plantations de

culture pérenne de moins de 05 ha) nous permettent de voir l'écart entre l'ensemble des champs plantés et ceux entretenus. La faible proportion des champs entretenus qui sont des plantations de telle ou telle culture pérenne, permettent de comprendre qu'en créant un champ, le paysan a une finalité, celle de posséder cette terre en vue de la transmettre à sa descendance. Partant de ce constat, on note que même si les réalités d'insuffisance de main d'œuvre et d'intrants demeurent une difficulté en milieu paysan, cependant leur volonté de marquer les terres familiales en vue de les approprier reste une réalité dans l'attitude des paysans du fait de la raréfaction des terres.

Discussion

De la sécurisation alimentaire et économique à la sécurisation des terres familiales

Avoir accès, chaque jour, à une alimentation saine et sûre, qui satisfasse ses besoins nutritionnels et ses habitudes culturelles, est le but poursuivi par les chefs de ménage en vue de demeurer dans la logique de la sécurité alimentaire (Agnès Bergeret, 2010). Pour ce faire, les paysans (chefs de ménages) du département de Koun-Fao, qui ne se dérobent à cette logique, créent chaque année de nouvelles plantations de diverses cultures vivrières (ignames, manioc, bananes, taros, maïs ...). Ainsi, la sécurité alimentaire constitue l'un des premiers motifs de la création des champs en milieu paysan (voir tableau n1). En fonction donc de la taille du ménage, des moyens matériels et humains et surtout de la disponibilité des jachères, les paysans créent des champs relativement grands, allant de 01 à plus de 16 ha. Pour les réaliser, les paysans s'appuient sur « *la solidarité ou sur les nouvelles techniques de désherbage* » (herbicides), mais moins sur les techniques de cultures intensives (utilisations de l'engrais, des cultures améliorées...). Ils sont ainsi dans une logique d'extensification plutôt que d'intensification dans leur quête de la sécurité alimentaire, (Olivier De Sardan, 1995; Kouadio, 2014). En clair pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille, les paysans créent de grandes étendues de champs de cultures vivrières, dans l'espoir de produire de grandes quantités de vivre. Comme ils le disent « *si tu fais ça grand, tu auras beaucoup à manger, si Dieu le veut* ». Si cette logique paysanne est fondée, il convient de dire que c'est en vertu de la disponibilité des terres cultivables (Olivier De Sardan, 1995; op cité). Car dans les situations de raréfaction très poussées des terres cultivables, tel au Niger, la stratégie de sécurisation alimentaire consiste plus en l'intensification des cultures par l'adoption des innovations culturelles qu'en extensification (Mariatou Koné, 2006).

Par ailleurs, l'extensification des cultures prônée par les paysans de la région de Koun-Fao, ne s'explique pas seulement par la disponibilité des terres ou aux conditions difficiles d'accès aux intrants (Kouadio, 2014),

mais également, au souci d'afficher une identité sur des terres, afin de constituer des réserves foncières pour les progénitures. Notons que notre analyse ne déconstruit pas les études antérieures qui ont conclu que « *la terre est un bien à propos duquel la propriété individuelle est purement et simplement inconcevable* », mais elle met en relief, l'inexistence de droit univoque attribuant à chaque paysan ses droits, ne serait-ce que celui d'exploitation. En effet, sous l'effet conjugué de la raréfaction des terres et de la loi moderne attribuant l'héritage au fils, contrairement au neveu (conformément à la coutume chez les Agni), l'on assiste de plus en plus à une tendance à s'accaparer les terres familiales, afin de constituer une réserve pour la progéniture. La logique en vogue est : « *là où ma machette est passée, personne ne peut me l'arracher, c'est pour mes enfants* ». Ces propos traduisent clairement l'existence de nouvelles « lois » d'accès au foncier au sein des familles. Partant de ce fait, l'on se livre à une course de conquête des terres familiales, et le seul moyen légitime semble être l'aménagement. Aussi, pour s'approprier effectivement ces terres familiales, les paysans y mettent des marques, c'est-à-dire, y « *plantent des plantes pérennes* » (caféiers, cacaoyers, anacardiés...) qu'ils entretiennent ou non. Les champs entretenus deviennent au bout de quelques années des plantations de telle ou telle culture pérenne. Ceux-ci leur permettent de répondre aux besoins matériels et financiers de la famille (sécurité économique). En effet à travers les plantations de cacao, café ou d'anacardes, les paysans « *arrivent à habiller, loger, soigner et scolariser leur famille* ». D'ailleurs, leur position sociale se construit et se reconstruit à partir des gains des plantations. « *Si quelqu'un te respecte, y compris ta femme, c'est par ce que tu es capable de t'occuper d'elle, de répondre à ses besoins matériels et financiers, c'est par ce que tu ne dois pas de l'argent aux gens, et tu es capable de donner du crédit...* ».

Malgré le rôle important des plantations de cultures pérennes (pourvoyeuses de pouvoir économique), celles-ci ne sont pas régulièrement entretenues et se trouvent envahies par la broussaille. Ainsi, le but de sécurité économique semble être relégué au second rang. Face à cette attitude, l'on est tenté de dire que le premier but des paysans est de sécuriser les terres, de créer des réserves foncières à leurs progénitures. Pour preuve, les champs plantés, restés dans la broussaille, au nom des plantes pérennes qu'on y retrouve par endroit, constituent des propriétés en leur nom, donc se donnent le droit de les transmettre à leur progéniture et d'empêcher quiconque s'aventurerait à l'exploiter. Cette logique explique l'existence de beaucoup de champs plantés de cacaoyers, caféiers ou anacardiés et envahis par la broussaille, qui ne sont ni des plantations, ni des jachères en temps plein.

Cette pratique qui fait office de loi, n'est point soutenue par la coutume. Elle est de ce fait une source de conflit intrafamilial, qui oppose les enfants d'un père d'une part et les neveux d'autres parts.

Par faute de règles de gestion établies et adaptées aux réalités locales, aussi bien d'origine traditionnelle que moderne (Chabbert et Younfa, 2004), ces conflits se perpétueront au fil des années et continueront de constituer des portes ouvertes sur la pauvreté (du fait de l'inactivité, faute de terre), sur l'exode des jeunes vers d'autres contrées « par peur d'être victime de sorcellerie ».

L'absence d'une politique qui sécurise le foncier face à la grande pression sur les ressources naturelles et à leur accès inéquitable conduit à des situations déplorables, c'est-à-dire des cas de forêts envoutées, d'exodes forcés, de spoliation de terre, en clair au règne des plus « forts » qui s'accaparent la majorité des terres à travers leurs gros moyens.

Dans un contexte pareil d'insécurité foncière, toute lutte contre la pauvreté est d'office vouée à l'échec. C'est pourquoi, la politique de certification foncière doit non seulement être encouragée, mais aussi intégrer les particularismes suscités par la loi moderne sur la succession et l'héritage (favorable aux fils) qui est en contradiction avec la coutume Agni, qui ne reconnaît que les neveux ou les frères du défunt. Car, que vaut la certification foncière, si elle ne règle que les questions de limite entre villages voisins et celles des grandes familles ?

Conclusion

Nourricière et pourvoyeuse de la plus part des richesses en milieu paysan, la terre est aujourd'hui en état de raréfaction sous l'effet de la forte pression démographique. Face à cet état des choses, des conflits dont elle est l'objet se multiplient du fait de la multiplicité des modes de son acquisition, dont la dernière en vogue est « l'accaparement des terres par le planting des cultures pérennes ».

C'est ce que la présente étude effectuée dans la sous-préfecture de Tienkoikro (département de Koun-Fao) s'est efforcée de montrer. En vue d'une gestion et d'une prévention durable des situations calamiteuses liées au foncier en milieu rural, il importe que l'Etat renforce ses outils de gestion du foncier, notamment la certification foncière dont des limites se démontrent à travers cette étude de cas.

References

- [1]. Agnès Bergeret, « Sécurité et Développement », *Revue de la régulation* [En ligne], 7 | 1er semestre / Spring 2010, mis en ligne le 18 juin 2010, consulté le 14 février 2017. URL : <http://regulation.revues.org/7760>
- [2]. Chabbert J. Younfa A. 2004, Diagnostic institutionnel du dispositif de la mise en oeuvre du code rural et schéma d'aménagement foncier, SPCR, Service de coopération et d'action culturelle, DED, 53p.
- [3]. Jean Pierre Olivier De Sardan, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio anthropologie du changement social*. Marseille, APAD-Paris, Karthala, 1995, 221p
- [4]. Kouadio A. S et Essan K. V. 2012, Croissance démographique, Réduction des ressources naturelles et dégradation de l'environnement en Côte d'Ivoire, projet de sensibilisation des décideurs à la problématique « Population et Développement », rapport d'étude, fev 2012, ENSEA/FNUAP, 37 p
- [5]. KOUADIO Kouassi K. Adolphe, 2014, Persistance de la pauvreté en zone cacaoyère ivoirienne : cas de la sous-préfecture d'Amélékia, in *Revue ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie*, EDUCI, no 24, ISSN1817-5643
- [6]. Lavigne Delville, Ph., 2001, *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Étude de l'AFD, Paris, GRET.
- [7]. Mariatou Koné, 2006, *La crise alimentaire de 2005 au Niger dans la région de Madarounfa et ses effets sur la malnutrition infantile : approche socio-anthropologique*. Etudes et Travaux n° 53 mai 2006.